



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Technique Inter Régional Sud

3 juin 2022

Madame la présidente, madame la directrice interrégionale,

Tout d'abord, la CGT PJJ vous souhaite la bienvenue, car même si nous nous sommes déjà rencontrés à quelques reprises dans d'autres cadres, notre organisation syndicale profite de cette première instance institutionnelle pour officialiser les choses.

Néanmoins, ce premier comité technique aurait pu commencer sur des mauvaises bases au regard des difficultés organisationnelles. Bien évidemment, il s'agit de la première édition que vous présidez en tant que DIR, et par expérience avec vos prédécesseurs, il est toujours nécessaire d'ajuster les conditions du dialogue social dans les premiers temps.

En conséquence, nous tenons à vous rappeler que les représentants du personnel sont des agents de terrain avant tout, appartenant à des équipes soumises à des impératifs et à des organisations pour assurer la continuité des missions. De plus, et vous avez déjà pu l'éprouver, l'interrégion est étendue et cela a des répercussions sur l'organisation de certains représentants syndicaux qui ne sont pas à proximité de Toulouse.

C'est pourquoi, le jour et l'heure de nos convocations ont leur importance. Car si nous connaissions la date de ce comité depuis quelques temps, nous n'avons été informés de son horaire qu'à la réception des convocations.

Vous disiez vouloir un dialogue social respectueux et de construction. Cela débute à notre sens par une organisation concertée et non pas unilatérale. Cela sera d'ailleurs l'objet de discussions à l'issue des élections professionnelles pour pouvoir encadrer les conditions de représentation des élus afin de leur donner de réels moyens d'exercer leur mission. Puisque comme vous, nous sommes désireux de reprendre nos rencontres en présentiel. Nous y avons tous intérêt !

S'agissant de l'ordre du jour, nous sommes agréablement surpris de pouvoir enfin échanger collectivement sur la mise en application du CJPM. Mais alors que vous nous transmettez des documents relativement fournis, cela ne dit pas grand-chose de la philosophie même de cette réforme. Les réponses techniques apportées aux questionnements des terrains ne disent rien des suites éventuellement données aux vides juridiques, aux conséquences et aux dérives de ce texte passé en force par notre administration. A l'image de la récente audience nationale, qui n'avaient pour but des services de la DPJJ, de ne changer que quelques virgules au référentiel des pratiques éducatives ! Pourtant, notre récente ancienne directrice de la PJJ avait assurée qu'un bilan de l'application du CJPM serait effectué et que des modifications de la circulaire seraient possibles. Mais comme toujours, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. En tout cas, celle-ci s'est envolée, comme la directrice de la PJJ.

Pour notre part, nous souhaitons déjà un bilan chiffré de l'application de ce texte. Mais nous voulons aussi échanger sur tout le reste, sur ce qui nous est relayé par les collègues sur les terrains et qui n'est pas clairement exprimé dans ces documents : l'allongement du temps des déferrements, la souffrance liée à l'utilisation de Parcours, la dénaturation du rôle et de l'analyse des professionnels par la nouvelle trame RRSE, le manque de formation de tous les professionnels de la justice des mineurs, le manque voire la baisse de moyens RH pour accompagner sa mise en application, la perte progressive de pluridisciplinarité, la réduction voire la disparition parfois de la durée effective de prise en charge, la dérive sécuritaire des parquetiers et l'accroissement prévisible de l'audience unique, le nombre exponentiel d'écrits et d'audiences, l'altérité de pratiques, la non-appropriation institutionnelle et

l'absence de lien avec les magistrats, la perte de sens des professionnels, le sentiment des jeunes d'être broyés par une machine et l'incompréhension totale des familles...

Bref, vous l'aurez compris, la CGT PJJ ne veut pas faire l'impasse sur les sujets qui fâchent ! Et surtout à quoi va servir ce bilan : fera-t-il l'objet de remontées, d'éventuelles modifications, d'une harmonisation des pratiques, ou tombera-t-il aux oubliettes ?

Quant aux propositions des groupes de travail sur l'accueil des nouveaux arrivants, nous sommes très satisfaits que cette démarche aboutisse à des propositions intéressantes auxquelles la CGT PJJ a contribué comme elle s'y était engagée. Si cela va permettre d'améliorer encore les conditions d'accueil des nouveaux arrivants, cela nécessitera de faire évoluer ce dispositif pour l'améliorer au gré des retours de tous les protagonistes. Il faudrait maintenant s'atteler à réfléchir au départ des agents car le turnover incessant et à la non-conciliation de la gestion RH avec la continuité éducative impactent le respect et l'intérêt des familles, notamment dans le cadre des MJIE.

En complément, nous souhaitons revenir sur la situation de l'UEMO de Carcassonne qui nécessite une attention particulière, notamment avec les derniers événements. Cela illustre plus largement la situation immobilière dégradée de certains services de l'interrégion qui impacte directement les conditions de travail mais aussi la qualité des missions.

Si la question RH et le manque de moyens ont déjà été évoqués en lien avec le CJPM, il est plus qu'urgent de réévaluer les besoins en temps réel et pas au bon vouloir de l'administration centrale sur des critères inadaptés et toujours en décalage avec les nécessités de service. De trop nombreuses équipes sont en souffrance en lien avec cette gestion qui donne aussi souvent la priorité au secteur associatif habilité et qui marchande le travail social au détriment d'un service public de qualité.

Puisqu'on parle de souffrance, il est urgent de recentrer les missions des personnels administratifs, grands délaissés de notre administration, comme l'a récemment démontré les arbitrages du Ségur et plus largement tous les oubliés dans l'attribution de cette prime. Pourtant, cela aurait eu pour intérêt d'apporter une nécessaire revalorisation des plus bas salaires, de reconnaître l'investissement de ces personnels et plus globalement de tous les oubliés du Ségur.

Pour finir, nous souhaitons aborder la situation du CEF de Nîmes.

